



## PROCES VERBAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE

Le 7 mars 2011 à 14h35, les membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Quimper.

Les instances sont présidées par M. Bernard Poignant. Le secrétariat de séance est assuré par M. Marc Andro.

Le Président explique que seuls deux membres (SIOCA et SYMESCOTO) sont membres de l'assemblée générale et pas du conseil d'administration, ce qui explique que les deux instances soient réunies en une seule séance, chacune délibérant sur les questions qui sont de leur ressort respectif.

Il est constaté que 15 membres sur 25 pour le conseil d'administration et 27 pour l'assemblée générale sont présents ou représentés. 7 membres, dont 2 membres de la seule assemblée générale ont donné pouvoir à des membres présents. Le nombre total de voix est ainsi de 20 pour le Conseil d'Administration et 22 pour l'assemblée générale.

Le conseil d'administration et l'assemblée générale sont ainsi régulièrement constitués et peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

<u>Ordre du jour</u>	<u>Conseil d'Administration</u>	<u>Assemblée générale</u>
<b>1. Programme partenarial 2011</b>	Approbation	
<b>2. Budget 2011</b>	Proposition	Approbation
<b>3. Cotisations 2011</b>	Proposition	Approbation
<b>4. Modification :</b>		
- de représentation au conseil d'administration	Approbation	
- de désignation au bureau	Approbation	
<b>5. Appel à projet mer-littoral : plan de financement</b>	Approbation	
<b>6. Conduite du projet lalys – cluster : plan de financement</b>		
	Approbation	
<b>7. Questions diverses, actualité de l'agence</b>		

## 1. Programme partenarial 2011

### Présentation

Ronan MARCEL présente en détail le programme partenarial 2011 qui a été établi en tenant compte de l'intégration par l'agence des activités du Pays de Cornouaille, et dont les axes principaux sont :

- le développement économique
- le tourisme
- l'urbanisme et l'aménagement
- l'énergie
- les projets de territoire
- le management et la gestion

### Discussion

Hervé Herry intervient sur la question de **l'aménagement numérique**.

Il informe que la Région souhaite désormais prendre la main sur l'aménagement numérique, ce qu'il considère comme une bonne chose bien qu'elle engendre un certain flottement dans l'avancement du dossier. La Région pourrait créer une structure juridique qui assurerait la gestion de l'aménagement numérique en termes financiers et en termes de négociation avec les opérateurs. L'inquiétude se porte sur le délai de création de cette structure qui pourrait être long et ne permettrait pas d'envisager un déploiement de la fibre optique avant 2012.

Aujourd'hui en Cornouaille il reste à valider le SDAN, à fixer les priorités et à voir comment les défendre pour qu'elles soient intégrées dans le schéma régional, et par ailleurs à travailler sur les usages du numérique.

Des appels à opérateurs pour le déploiement de la fibre optique ont été lancés. Orange s'est positionné pour Quimper Communauté, Douarnenez et Concarneau, tandis que SFR s'est positionné sur Quimper centre. Ces positionnements signifient que les collectivités concernées n'auront pas la main sur le déploiement de la fibre et ne pourront obtenir de subventions ni intervenir en cas de retard des opérateurs. Ils remettent donc en cause le schéma d'aménagement numérique.

En complément de ce bilan de situation, Nicolas Morvan intervient au titre de conseiller régional pour préciser la position de la région. Il rappelle que l'aménagement numérique est à la fois une responsabilité et un souhait de l'Etat qui se répercute par les Préfectures de Région, pour lesquelles le sujet est donc une obligation. Par-contre, en Bretagne, la particularité est l'engagement important du conseil régional dans ce dossier, à des fins de lutte contre la périphéricité.

Les observations des stratégies des opérateurs et des territoires montrent que certains territoires resteraient non couverts (centre Bretagne), ce qui amène la Région à privilégier un opérateur qui pourrait être Mégalis. Le coût de l'aménagement numérique breton est estimé à 2 milliards d'euros, mais l'arbitrage Etat / Région n'est pas encore connu. Le positionnement de la région sera connu courant mai et Nicolas Morvan compte bien que les collectivités qui se sont déjà lancées sur ce projet ne seront pas pénalisées.

A la question de Jean-Claude Sacré sur le devenir des crédits mobilisés pour l'enveloppe numérique dans le cadre du Contrat de Pays, Hervé Herry estime probable que les crédits seront reportés par la Région et indique qu'il est possible d'en utiliser une partie sur les usages. Nicolas Morvan estime qu'il y a effectivement un énorme travail à faire pour développer les usages et qu'il faut préempter les crédits à cette fin. Pour le reste, il ne voit pas pourquoi les crédits non utilisés seraient retirés, d'autant que le Président du Conseil régional est le même qu'il y a 2 ans.

### Vœu BGV

Bernard Poignant évoque ensuite le vœu transmis aux collectivités pour la BGV, insistant sur l'importance de ce dossier et la nécessité de faire entendre à la Région et à l'Etat une voix

permanente des acteurs du territoire pour que ce dossier ne soit pas oublié. Il demande que le vœu soit également transmis aux chambres consulaires et au conseil de développement.

### **Urbanisme et aménagement**

François Martin, en tant que représentant de l'Etat, confirme le soutien de l'Etat à l'agence qui est d'abord une agence d'urbanisme malgré la combinaison particulière d'enjeux à laquelle elle répond, ce qui implique d'être attentif à 2 sujets : les SCoT et l'inter-SCoTs, l'agence est faite pour ça dans un souci de cohérence en Cornouaille, et la convention de 2008 entre l'Etat et la FNAU (fédération nationale des agences d'urbanisme) qui demande à travailler sur les thèmes de l'habitat, la mixité sociale, l'énergie dans l'habitat, la biodiversité, la mobilité et les déplacements ainsi que l'observation (sur ce dernier point il préconise de travailler avec Brest).

Nicolas Morvan insiste sur la nécessité d'avoir ici en temps utile un débat sur les questions d'armature urbaine, métropolisation ou polycentrisme. Si les futures contractualisations financières actent des choses, il est important d'être vigilant sur le principe du polycentrisme.

Ronan Marcel indique que le travail inter-agences consiste à recompiler ce qui a été dit sur les armatures urbaines (mai/juin), puis modéliser les fonctions urbaines (septembre/octobre) pour mettre en évidence des modèles de développement, le tout dans un esprit d'analyse aussi partagée que possible entre les agences.

Marc Andro souhaite quant à lui que ce thème soit retenu pour le prochain rendez-vous de la Cornouaille qui est un grand moment d'échanges : comment concevoir une structure cornouillaise sans métropole et polycentriste.

Bernard Poignant exprime son accord sur le thème des pôles urbains pour le rendez-vous de Cornouaille. Il souligne qu'il s'agit d'une particularité de la Cornouaille en raison de l'étendue géographique de son territoire, et il estime que la perception que l'on aura de la Bretagne pèsera sur les futurs contrats avec la Région ou l'Etat.

Il propose également au conseil de développement de se saisir de la question.

**Au terme de ces échanges, ayant pris connaissance des dispositions du programme partenarial, le conseil d'administration de l'Agence approuve le programme partenarial 2011.**

20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **2. Budget 2011**

Ronan Marcel présente le budget, expliquant qu'il a été scindé en plusieurs parties pour une meilleure lisibilité suite à l'intégration des activités du pays dans l'agence.

Les dépenses imprévues correspondent, pour la partie agence, à une incertitude liée aux dépenses (ressources humaines : mouvements et besoins de personnel) et pour la partie pays à l'incertitude sur les recettes rattachées qui seront réellement perçues.

Sur les recettes, il est à noter que toutes ne sont pas pérennes (notamment la part du CG29 qui est une aide au démarrage ou le supplément de contribution Symescoto qui est exceptionnel), et que des incertitudes subsistent sur certaines subventions région liées à des actions ou au financement des postes du service énergie. Le principe de précaution a donc été pris pour permettre à l'agence d'accomplir toutes les actions listées dans le programme partenarial sans se retrouver en difficulté financière en fin d'année.

### **Les élus s'expriment sur le budget.**

Jean-Claude Sacré se fait l'écho de ses conseillers communautaires qui auraient souhaité une économie d'échelle des cotisations des EPCI suite à l'intégration du pays dans l'agence.

D'autres élus, Pierre Plouzenec, Nicolas Morvan et Pierre Le Berre se prononcent en faveur du principe de précaution compte-tenu du fait que l'agence est récente, toujours en mouvement depuis sa création et qu'on n'a pas encore de recul sur sa situation financière. Ils sont d'avis de lui laisser le temps de construire sa légitimité.

Marc Andro indique aussi que l'argent a un effet-levier, surtout pour les études qui entraînent fréquemment une participation des autres structures. Il ajoute aussi que les 90 000 € provenant de l'ex pays touristique de Quimper bénéficieront à toute la Cornouaille pour des actions touristiques.

Nicolas Morvan souhaite qu'un document annualisé cadré soit produit par l'agence, un compte-rendu d'actions qui justifie de ses activités et puisse être présenté aux conseillers communautaires. Bernard Poignant prend acte de cette demande pour qu'un rapport d'activité soit présenté aux élus annuellement.

Enfin William Boulic indique que les communautés financent nombre d'études et devraient avoir le réflexe de s'adresser à l'agence.

**Au terme de ces échanges l'assemblée générale de l'Agence approuve le budget 2011 qui lui est présenté par le conseil d'administration**

22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### 3. Vote des cotisations 2011

**L'assemblée générale décide de fixer le montant des cotisations annuelles comme précisé dans la proposition qui lui en est faite par le Conseil d'Administration.**

22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### 4. Modification de représentation au conseil d'administration

Suite à ses nouvelles fonctions de vice-président de la CRCI Bretagne, Jean-François Garrec souhaite que la CCIQC soit désormais représentée au sein de l'agence par M. Claude Ravalec, élu chargé de l'aménagement du territoire à la CCIQC et vice-Président au commerce à la CRCI, présent en séance.

Claude Ravalec exprime son souhait de bien intégrer les entreprises de Cornouaille à la dynamique de l'agence et de veiller à ne pas doubler l'action des structures.

**Le Conseil d'administration approuve la nomination de Claude Ravalec comme représentant de la CCIQC au sein de l'agence.**

20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### 5. Appel à projet mer-littoral

Ronan Marcel informe l'assemblée que l'agence a répondu dans un délai très court à l'appel à projet GIZC (gestion intégrée de la zone côtière) lancé par l'Etat et la Région (cf courrier remis en

séance). L'agence se devait de répondre à cet appel à projets compte tenu de l'importance des questions maritimes pour la Cornouaille et de ce qu'elles touchent l'ensemble de son territoire.

Jos Le Gall et Pierre Plouzennec informent du projet présenté pour sa part par le Sioca, à vocation plus opérationnelle (compatibilité pêche/plaisance, opportunité conchyliculture/aquaculture, gouvernance des projets). Ils constatent la complémentarité entre les deux dossiers bien que les délais n'aient pas permis de les élaborer en coordination.

Nicolas Morvan souligne qu'il ne fallait laisser la question aux territoires voisins (Lorient) face aux risques de contraintes pouvant venir peser sur notre littoral.

L'objet du travail proposé, le large périmètre choisi qui intègre les zones de pêche et les grands couloirs de navigation, ainsi que le plan de financement du projet sont présentés à l'assemblée.

**Le conseil d'Administration valide la proposition présentée dans le cadre de l'appel à projet et son plan de financement** (soit 360 000 € sur 3 ans dont 72 000 € d'autofinancement).

20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 6. Conduite de projet ialys cluster

Laurent Bruchon, directeur adjoint de l'agence, présente les actions 2011 du projet ialys.

Bernard Poignant souligne que ce projet touche un point clé et une force de la Cornouaille sur tout son territoire.

Marc Andro rappelle que 2010 correspondait à l'émergence du projet, 2011 et 2012 verront la poursuite de la mobilisation sur l'ensemble du projet et l'étude de faisabilité sur ses aspects grand public avant une concrétisation à définir à partir de 2013. Entre-temps la démarche de cluster produit déjà des effets de synergie entre les acteurs réunis autour de la filière.

**Le conseil d'Administration valide les actions d'animation par l'agence du cluster ialys et le plan de financement correspondant.**

20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 7. Questions diverses

### 1) BRETAGNE DEVELOPPEMENT INNOVATION

Il est proposé à Quimper Cornouaille Développement :

- d'adhérer à la nouvelle entité Bretagne Développement Innovation qui est issue de la fusion entre Bretagne Innovation et l'Agence Economique de Bretagne. La cotisation est fixée à 50 euros.
- d'intégrer le collège 3 composé de 18 membres issus des organismes de soutien au développement économique et des acteurs de la création d'entreprise.
- de nommer comme représentant permanent Nicolas MORVAN, Vice Président de Quimper Cornouaille Développement

**Le conseil d'Administration valide ces propositions.**

20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.  
Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

**2) MARQUE BRETAGNE**

L'assemblée est informée qu'une réunion aura lieu le **18 mars prochain** à 14 H à l'EMBA pour présenter la Marque BRETAGNE à l'ensemble des acteurs de la Cornouaille en présence d'Anne MIRIEL, Directrice de la communication de Bretagne Développement Innovation.

---

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Le Président,

  
Bernard POIGNANT

Le Secrétaire,

  
Marc ANDRO